

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 18 mai 2022 à 18h00 Fort de Feyzin

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à dix-huit heures, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le quatre mai deux mille vingt-deux, s'est réuni exceptionnellement au Fort de Feyzin, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. ATHANAZE Pierre, M. BRUN Jean-Jacques, M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, Mme DEHAN Nathalie, Mme Michèle EDERY, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, M. THIMONET Christophe, M. VERD Pierre.

Membres titulaires excusés : M. DESCHANEL Thierry, Mme RANN Josiane (Pouvoir à M. VERD)

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : /

Membres suppléants présents (sans voix délibératives) : M. MOCHET Silvère

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 10

Suppléants présents : 1

Procurations : 1

Membres présents ou représentés : 11

Voix délibératives présentes ou représentées : 15

Date de la convocation : 04/05/2022

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 2 mars 2022
3. Présentation et propositions des orientations du Plan d'interprétation
4. Délibération d'engagement dans le contrat métropolitain – Agence de l'eau
5. Délibération sur le renouvellement du partenariat avec la raffinerie de Feyzin (2022 – 2024)
6. Délibération sur le conventionnement 2022 avec Cap sur le Rhône
7. Délibération pour une demande de soutien à l'Agence Régionale de Santé
8. Proposition de modification de la délibération sur la facturation d'interventions

Actualités et informations diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe THIMONET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 2 mars 2022.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Comité syndical est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation et proposition des orientations du Plan d'interprétation

Le Plan de gestion des îles & Lônes du Rhône prend notamment en compte l'enjeu de « Durabilité et de qualité du site pour les usages de loisirs » par la « maîtrise de la fréquentation et la conciliation des usages » (Objectif à long terme 15) et la « découverte du patrimoine naturel en garantissant la pérennité du site » (Objectif à long terme 16). Ces objectifs se traduisent opérationnellement par « la mise à jour du schéma d'accueil des publics » (Objectif opérationnel 15-4) ainsi que « l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'interprétation avec les partenaires » (Objectif opérationnel 16-1). La mise en œuvre de cette action a débuté en mars 2021.

Un rappel de la démarche est fait, les éléments présentés font suite au dernier Comité de pilotage du Plan d'interprétation du 11 mai auquel certains élu-e-s ont participé. Pour mémoire, le Comité de pilotage est composé d'élu-e-s et technicien-nes du SMIRIL ainsi que de partenaires à travers une personne ressource identifiée (services ENS du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, CNR, France Nature Environnement, Les Amis de l'île de la table ronde OnlyLyon tourisme).

Les orientations et idées phares présentées sont les suivantes :

- Le rôle et les missions du SMIRIL sont les mêmes depuis sa création : restaurer et pérenniser un espace naturel pour les générations futures. Les actions d'hier ont porté leurs fruits aujourd'hui. Nous proposons de présenter le SMIRIL, comme un acteur du futur.
- Préserver le côté sauvage comme une valeur majeure du site.
- Accepter la fréquentation sur le site, mais canalisée en proposant la mise en lumière de certaines boucles.
- Créer des lieux cachés.
- **Formaliser les liens avec les communes** pour marquer l'appartenance à un territoire et valoriser l'histoire et l'ambition autour d'un bien commun.
- **Concentrer l'interprétation sur les entrées de site** avec :
 - Aux portes principales, nous privilégierons une action de canalisation des flux et des publics, avec des messages explicites quant à la préservation du site et de la responsabilité de l'utilisateur.
 - Aux entrées secondaires, nous interviendrons à minima pour conserver la confidentialité de ces portes, privilèges de ceux qui les connaissent. Les messages seront présents, mais moins imposants.
- Travailler des messages forts pour **faire changer les comportements**, deux enjeux principaux :
 - Le respect des entrées de site concernant la propreté
 - Le respect des tracés proposés (éviter les sentiers parasites)
- Améliorer l'accessibilité aux publics porteurs de handicaps.
- Propositions de **4 circuits thématiques** :
 - **Circuit 1** : entre Irigny Vieux-Port et Les Selettes, ce projet est tributaire des travaux d'aménagement des berges par le CNR. L'interprétation du secteur se ferait sur le thème des relations de l'homme et du fleuve.
 - **Circuit 2** : au niveau du parc Bernard Clavel et sa longue bande de prairies, le secteur serait mis en valeur travers une invitation à l'art et au spectacle vivant.

- **Circuit 3** : entre le SMIRIL et la Tour de Millery se trouve un concentré de milieu propice à la pédagogie. Sur ce secteur, il s'agit d'expliquer les actions du SMIRIL et apprendre comment on peut agir à son tour.
- **Circuit 4** : sur l'île de la Table Ronde, le secteur est à valoriser autour du thème de la légende.

Les parcours prévisionnels ont été projetés et les principales propositions d'aménagements ont pu être discutés :

- De manière globale, les propositions sont appréciées car elles s'inscrivent dans la continuité des précédents aménagements d'accueil, gardent l'esprit du site mais vont permettre de mettre à niveau, d'améliorer et de répondre à certains besoins.
- Concernant le secteur d'Irigny, la possibilité d'une réouverture partielle ou non du parking du vieux port serait à étudier ainsi que l'accès depuis la nouvelle gare TER d'Yvours. La difficulté d'accessibilité au site sur ce secteur est un constat largement partagé.
- Concernant la station de pompage de la tour de Millery, la proposition de traitement explicatif et paysager est commentée positivement. Il est souligné que les possibilités de réalisation seront fortement dépendantes de la collaboration avec le SMHAR.
- Concernant les usages et comportements divers, la volonté est de clarifier, simplifier et unifier l'affichage règlementaire à travers les différents supports d'information et d'interprétation.
- Concernant l'île de la Table ronde, les propositions de création d'une passerelle et d'une ombrière dans la petite prairie sont écartées, un pont au-dessus du paléo chenal existant déjà à proximité et la petite prairie étant proche de la ferme au loup et de l'abri déjà aménagé.
- Sur la création d'une boucle en accès PMR en entrée de site, la réalisation sous cette forme est jugée souhaitable et nécessaire, préférée à deux cheminements en cul-de-sac, sous réserve de la réalisation d'une étude de faisabilité précise compte tenu des points d'attention soulignés (configuration technique, étude d'impacts). Cet aménagement pourrait bénéficier aux groupes de tous petits, familles et PMR. Dans cette hypothèse, il est espéré que cela puisse également répondre aux problèmes de fréquentation marginale, comme le présente la proposition.
- L'amélioration de l'accessibilité au site peut également se faire à travers la mise à disposition de matériel et de l'accompagnement. Il est demandé de chiffrer ces scénarios et de mener une étude des besoins auprès des structures locales (ADAPEI, associations...). Elles pourront ensuite être associées dans les phases de réalisation.
- Enfin, il est ajouté en suggestion la mise en place d'une caméra et d'une diffusion permettant de suivre une espèce du site (ex : nichée d'oiseaux).

Monsieur le Président prend acte des remarques et de la validation générale des orientations par le Comité syndical à ce stade. Ces éléments seront retournés aux prestataires pour la finalisation de la mission d'élaboration du schéma d'interprétation, du plan d'actions et du chiffrage de celles-ci. **A compter de septembre il est convenu que la mise en œuvre du Plan d'interprétation sera suivie et assurée dans la cadre d'une commission accueil des publics associant les délégué-e-s souhaitant s'y investir.**

4. Délibération d'engagement dans le contrat métropolitain

La Métropole de Lyon et l'Agence de l'eau ont élaboré en début d'année la trame de « contrat pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques » pour la période 2022-2024 incluant également des projets répondant aux mêmes enjeux portés par d'autres acteurs locaux.

Le SMIRIL est reconnu comme acteur et maître d'ouvrage intervenant sur la valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques. Une fiche action correspondant à la mise en œuvre des propositions d'amélioration de l'accueil des publics sur le secteur de l'Île de la Table ronde dans le nouveau schéma d'interprétation a été proposée au contrat et présélectionnée.

Le type d'interventions proposées et éligibles sont : traitement paysager de l'aire de stationnement de la trille, aménagement d'une porte d'entrée et création d'une petite aire pédagogique, redéfinition pour aménagements de 3 boucles de découverte dont en accessibilité pour les mobilités réduites (balisages, reprise du mobilier et de la signalétique existante, fermeture de section parasites de sentiers...).

Les travaux ont été estimés à ce stade à 293 000 € et inscrits au contrat pour une aide de 30 %. Il est entendu qu'entre l'engagement au contrat et la demande d'aide effective auprès de l'Agence de l'eau, les actions devront être précisées de manière à présenter un projet opérationnel détaillé.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'inscription du SMIRIL dans le *contrat pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques* pour la mise en œuvre de l'action *Valorisation de l'île de la Table ronde pour la découverte du fleuve et des milieux alluviaux associés* proposée sur la base d'une enveloppe projet de 293 000 €. Il autorise Monsieur le Président à signer le contrat puis à signer tous documents permettant de porter le dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse.

5. Délibération sur le renouvellement du partenariat avec la raffinerie de Feyzin (2022 – 2024)

Le SMIRIL et la plateforme de raffinage TOTAL de Feyzin ont établis successivement depuis 2010 plusieurs conventions de partenariat visant à conforter les actions menées par le SMIRIL en termes de connaissance et de préservation de la biodiversité ainsi que sur les actions éducatives.

Les objectifs du soutien conventionné sont les suivants :

- Participer au financement des études et suivis permettant d'accroître les connaissances sur la biodiversité ;
- Participer au financement d'opérations, notamment de lutte contre les espèces invasives ;
- Participer aux actions menées par le SMIRIL pour développer la compréhension, la découverte du territoire prenant en compte les spécificités et la fragilité du territoire.

Engagements du SMIRIL sont les suivants :

- Faire un lien entre les études menées sur l'ensemble du territoire et la friche Lumière.
- Formuler chaque année à la Plateforme de Feyzin des préconisations de gestion à visée de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement que l'entreprise pourrait mettre en œuvre sur le site de la friche lumière.
- Formuler chaque année différentes propositions d'actions dans lesquelles la Plateforme souhaiterait s'engager.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat 2022-2024 pour un montant de soutien annuel de 10 000 € et autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

6. Délibération sur le conventionnement 2022 avec Cap sur le Rhône

Le SMIRIL est adhérent du réseau depuis 2016 et y participe activement. Le projet 2021 consistait en l'organisation du concours d'écriture « dans les courants du fleuve » et la publication des œuvres retenues. L'action 2022 vise la mise en place et réalisation d'une exposition itinérante collaborative photographies-sons représentant l'ensemble des sites et acteurs du fleuve adhérents au réseau. Une 2^{ème} édition du concours d'écriture devrait se tenir en 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, vote le renouvellement de l'adhésion à l'association Cap sur le Rhône et la participation financière au projet 2022 pour un montant total de 900 € [14 voix pour et une abstention de Mme Victoria MARI représentant Grigny].

7. Délibération sur une demande de soutien à l'Agence Régionale de Santé

Afin de répondre au "syndrome de manque de nature", suite à l'action expérimentale menée avec l'école Baranne de Vernaison en 2021-2022 et afin de répondre à l'intérêt d'un nombre très important d'enseignants du territoire pour la pratique de l'école du dehors, le SMIRIL se propose déconsolider son rôle d'accompagnement sur ce volet.

Il est proposé de permettre la facilitation et le développement de la pratique de l'école du dehors dans les communes membres. Ces projets sont par ailleurs cohérents et complémentaires du programme classique développé pour les scolaires.

Les objectifs généraux de cette action sont :

- Promouvoir la pratique de l'école du dehors auprès des municipalités du territoire
- Accompagner les enseignant.es du territoire à la mise en place de la pratique de l'école du dehors
- Permettre le développement d'une culture commune autour de l'école du dehors entre acteurs sur le territoire

Le rôle du SMIRIL à l'échelle d'un projet :

- Promouvoir l'école du dehors comme pratique positive et accessible auprès des enseignant-es à travers ses relations de travail auprès des établissements scolaires du territoire
- Sensibiliser les élu-es locaux et faciliter la mise en relation entre l'enseignant-e porteur de projet et les services à travers ses relations avec les communes membres du syndicat
- Proposer la rencontre entre l'enseignant-e et une structure d'éducation à l'environnement à travers ses nombreux partenariats pédagogiques
- Participer à la conception du projet, en complément de la structure d'EEDD accompagnatrice
- Aider au lien entre la pratique de l'école du dehors et le label E3D à l'échelle de l'établissement

Le rôle du SMIRIL à l'échelle du territoire :

- Aider au développement d'outils et de méthodes autour de la pratique de l'école du dehors auprès des acteurs du territoire
- Organiser et participer à des temps d'échanges et d'analyse de la pratique entre acteurs du territoire
- Aider à la valorisation et communication des projets

Le temps de travail pour accompagner l'émergence des projets écoles du dehors et participer aux échanges avec les acteurs du territoire (associations, éducation nationale, Métropole...) est estimé à 27 jours par an pour un budget de 7000 €. S'ajouterait à cela une enveloppe de 1000 € pour enrichir la bibliothèque de ressources méthodologiques empruntables par les enseignants. Ce dispositif d'accompagnement thématique des enseignants a vocation à se mettre en place pour 2 à 3 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la mise en place de cette action et autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence Régionale de Santé pour une soutien financier.

8. Proposition de modification de la délibération sur la facturation d'interventions

Le SMIRIL mène chaque année diverses actions d'éducation à l'environnement en faveur des publics, principalement scolaire et grand public, mais également auprès de groupes (entreprises, organismes de formations...). Le Plan de gestion 2021 – 2030 confirme par ailleurs l'objectif de développement de partenariats et d'action en direction de ces publics (Objectif opérationnel 13-4).

Dans ce cadre particulier, des actions peuvent être menées sans qu'elles n'entrent dans un partenariat formalisé par une convention, raison pour laquelle il avait été délibéré en 2019 la possibilité que certaines interventions pédagogiques mobilisant des agents du syndicat puissent faire l'objet d'une facturation. Le montant facturé avait été fixé à 350,00 € TTC (TVA non applicable) par demi-journée d'intervention.

Compte tenu du développement (toutefois modéré) de ces actions et de manière à permettre une participation financière ponctuelle des bénéficiaires tout en se conformant aux demandes de la trésorerie en la matière, il est proposé de modifier la délibération initiale en complétant les motifs de facturation comme suit :

- ½ journée d'animation pédagogique avec 1 intervenant : 350 € TTC (TVA non applicable)
- ½ journée d'animation pédagogique en régie pour les maisons de quartier ou accueil collectif de mineur : 230 € TTC (TVA non applicable) et 250 € le week-end (TVA non applicable).
- ½ journée de formation avec 1 formateur : 450 € TTC (TVA non applicable)

Les coûts annexes de matériel, d'intervenants ou de transport seront facturés au réel en plus de l'intervention, le cas échéant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération.

Informations diverses :

- Un partenariat avec l'ENSATT – promotion 81 – dans le cadre du festival des Nuits de fourvière aboutira à une proposition d'animations grand public « Natures Vivantes » les 24, 25 et 26 juin à Vernaison (inscriptions auprès des Nuits de fourvière).
- Deux nouveaux agents rejoignent l'équipe du SMIRIL le 1^{er} juin.
- Compte tenu de l'horaire et de la fermeture des locaux, le point d'information concernant le séminaire « Forêt » de la fédération des Parc naturels Régionaux (Nathalie Dehan) est reporté à la prochaine réunion. Le compte rendu de ce séminaire peut être transmis sur demande.

Après validation du secrétaire de séance,
Fait à Grigny, le 1er juin 2022,

Jérôme BUB,

Président